© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

ALCOOL

Par Profil supprimé Postée le 13/02/2012 02:34

> POURQUOI UNE PERSONNE QUI EST RECONNU ALCOOLIQUE PAR LES MEDECIN LA GENDARMERIE LES ASSOCIATION N EST PAS PLUS ENCADRE QUE CA SACHANT QU IL CONDUIT TOUS LES JOUR AVEC DE L ACOOL . FAUT T IL ATENDRE UN ACCIDENT AVEC MALHEUREUSEMNT DES BLESSER ??? MERCI

Mise en ligne le 17/02/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et votre incompréhension.

Bien que différents interlocuteurs soient au courant de la situation que vous décrivez, pour condamner quelqu'un il faut qu'il ait commis une infraction. Pour qu'une personne encoure une peine relative à sa consommation d'alcool, il faut qu'elle soit arrêtée lors d'un contrôle routier alors qu'elle est au volant de son véhicule et sous l'emprise de l'alcool. Dès lors elle est susceptible d'être poursuivie et des actions peuvent être menées à son encontre.

Visiblement, la personne dont vous parlez est en difficultés face à sa consommation d'alcool, ce qui dissimule probablement une souffrance morale ou psychologique. Une prise en charge pourrait l'aider à surmonter cette période difficile, mais cela suppose de sa part la volonté d'intégrer un programme de soins.

Or, il n'existe pas de moyens pour obliger une personne à se soigner. Tout le dispositif de soins repose sur la base du volontariat, sur un principe de libre adhésion au projet de soin. Il faut que la personne accepte d'être prise en charge. Dans le cas contraire, vous ne pouvez pas l'y contraindre, de la même manière qu'un centre de soin ne peut pas l'accueillir contre son gré.

Si vous souhaitez parler de la situation, vous pouvez nous contacter au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe 7j /7 de 08h à 02h).